



Mairie de VER SUR MER

4 place Amiral Byrd

14114 VER SUR MER

Tel : 02 31 22 20 33

email : [commune@versurmer.fr](mailto:commune@versurmer.fr)

DÉPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX  
CANTON DE COURSEULLES SUR MER  
COMMUNE DE VER-SUR-MER

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2025

---

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Etaient présents : Lysiane LE DUC DREAN, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Houria BADEK, Pascale CLAUSER, Éric POTIER, Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT, Marie-Christine DEHLINGER, Marie-Laure PAIN, Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoirs : Cécile MACHUREY donne pouvoir à Pascale CLAUSER, Jean-Luc VERET donne pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN, Marie-Claude HOFFNUNG donne pouvoir à Catherine INNOCENT, Ludovic MAULNY donne pouvoir à Françoise COUTAND, Jean-Bernard MAILLARD donne pouvoir à Jean-Claude MARIE, Philippe BERTEMONT donne pouvoir à Éric POTIER, Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Gérard MARCIA, Philippe ONILLON donne pouvoir à Jean CHANAL.

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

---

## Information du Maire

### Maison médicale :

Le dossier a été réglé avec l'assurance, les travaux de réfection des sols (bureau du médecin et infirmier) ont débuté lundi et devraient durer 2 semaines au maximum.

Deux contacts ont été pris pour un médecin dont une jeune interne sur le bassin, qui passe sa thèse en octobre, et qui voudrait commencer par faire des remplacements. Des discussions sont en cours avec Thierry OZENNE (Président de la Communauté de Communes) pour envisager un remplacement de médecin à CREULLY SUR SEULLES par ce jeune médecin en échange d'un médecin de CREULLY SUR SEULLES qui viendrait faire des consultations à VER SUR MER.

Suite à la suggestion Marie-Christine DEHLINGER, dans un conseil municipal antérieur, des devis ont été demandés pour l'achat d'une table d'auscultation et un guéridon.

### Chemin côtier :

La Commission Permanente Départementale se réunit le 13 octobre. Les travaux seraient financés à 50 % par le Département, 25 % par la Commune et 25 % par l'ASA de Défense Contre la Mer et pourraient être réalisés avant l'hiver.

### PLUi :

L'enquête est en cours jusqu'au 20 septembre à 12h à la Mairie de VER SUR MER. Le Commissaire Enquêteur qui a assuré des permanences a déjà eu 16 entretiens ; c'est à peu près la même chose dans toutes les Communes.

### Totem pour signaler les commerces :

De nombreux échanges ont eu lieu sur le sujet a eu lieu à la Commission Environnement, ils seront installés en octobre, aux trois entrées de la ville, pour rendre les commerces plus visibles.

### Curage Chemin du Voie :

Il faut analyser les boues pour s'assurer qu'elles ne sont pas polluées, sinon il faudra les retraiter. Les boues ont été adressées au laboratoire, mais les résultats ne sont pas encore rendus. Cela devrait être fait d'ici la mi-octobre.

### Prochaines élections Municipales :

15 mars et 22 mars, on est donc en période pré-électorale depuis le 1<sup>er</sup> septembre.

### Socle descellé place Churchill :

On recherche un ferronnier pour refaire le socle qui est très abimé (comme les poubelles métalliques).

### Ressources Humaines :

Johan KOMON travaille à la Mairie de VER SUR MER depuis le 1<sup>er</sup> septembre, en tant qu'agent Technique Principal 2<sup>eme</sup> classe en remplacement de Xavier GRICOURT qui est parti pour des raisons familiales.

\*\*\*      \*\*\*      \*\*\*

### Délibération n°01 - Adoption du PV du CM du 1<sup>er</sup> juillet 2025

18 voix POUR - 1 Abstention : Marie-Christine DEHLINGER était absente au Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

### Point financier :

On est au 2/3 de l'année, les dépenses de fonctionnement sont de 54% du budget, donc moins des 66%. Fin août 630 000€ ont été dépensés sur le budget de 1 560 000€ (si on y ajoute les provisions aux dotations on atteint le chiffre de 830 000€).

Tous les dossiers de subvention sont terminés à plus de 99%. Reste à obtenir :

- 180 000€ pour les travaux de l'avenue Général Ailleret/ Parc Loisirs Nature
- 40 000€ pour l'agrandissement de la mairie
- 32 000€ pour les tennis.

### Point sur l'été :

La fête de la musique a été conviviale, c'est à renouveler, l'endroit (centre bourg) s'est révélé propice.

Villa des Arts : Les exposants sont satisfaits, le food-truck a été bien apprécié.

La Fête de la Mer : les voitures anciennes ont eu du succès mais on a regretté le faible nombre de bateaux décorés.

Visite du Phare : très gros succès - il y a une longue liste d'attente de personnes qui aimeraient bien visiter le phare-A renouveler. L'exposition en parallèle sur l'histoire du phare, préparée par Jean-Bernard MAILLARD et Daniel FREMONT, qui se sont beaucoup investis, est à renouveler également. Suite à une question d'Éric POTIER sur la lampe halogène, Lysiane LE DUC DREAN explique que les températures extérieures peuvent faire monter la température de la lampe, d'où les visites limitées au matin.

Le manège : après des commentaires virulents contre le manège, au moment de l'installation, les esprits se sont apaisés. Nous n'avons pas encore eu de retour du propriétaire du manège.

Surveillance des plages : Jean-Bernard MAILLARD, qui s'investit énormément, est très en colère sur les conditions de surveillance de la plage organisée et sous la responsabilité de la Communauté de Communes, aussi bien sur le plan du matériel que sur le nombre de surveillants. Il devient très difficile de trouver des jeunes surveillants de baignade pour l'été, notamment en raison du salaire proposé. Il y a nettement un manque d'anticipation de STM. Un point sera fait avec STM en octobre, sur le matériel. Le matériel devait être renouvelé pour les trois Communes du littoral (ASNELLES - VER SUR MER et GRAYE SUR MER) sur trois ans. Or, cette année, aucun achat n'a été fait. Il faut réfléchir à déplacer la zone de baignade de quelques mètres en raison d'un courant qui déporte les baigneurs vers un épi rocheux à l'Est avec des risques de blessure. La Mairie n'a pas l'obligation de faire surveiller sa plage, d'ailleurs il y a beaucoup de baigneurs au PAISTY VERT, zone non surveillée. Mais il faut l'indiquer par de la signalisation. A VER SUR MER l'absence de surveillance poserait un problème pour les enfants de la « Bambinière » sans surveillant de baignade en interne du centre de vacances. Une recrudescence des interventions ont eu lieu pour des personnes en difficultés lors des baignades dans le Calvados. La plage de Ver sur mer a heureusement été épargnée de tout gros problème. Jean Bernard Maillard se pose la question du dénouement d'une intervention grave au vu des moyens à notre disposition.

#### Délibération - Location de la salle de la plage pour des expositions/ventes - reportée

La réflexion fait suite à la demande de l'association IRKOUMA qui avait souhaité louer la salle une semaine, d'un jeudi à un jeudi. Cela lui avait été facturé 100€, sur décision du conseil municipal en 2024. La Mairie a été sollicitée par des artistes qui voudraient louer la salle pour exposer (et vendre) leurs œuvres.

Lysiane LE DUC DREAN demande à la Commission Vivre ensemble de faire une proposition chiffrée qui sera discutée au prochain Conseil Municipal : location du jeudi après-midi au jeudi matin, pour vérois ou non-vérois, association ou particuliers, été et hiver (chauffage), sans utilisation de la cuisine et avec fermeture le soir (19H ? pour éviter les nuisances sonores nocturnes).

## Délibération n° 02 : Création du Columbarium

Madame la Maire propose d'acter un emplacement d'environ 35 m<sup>2</sup> au cimetière Route de Sainte Croix pour la création d'un columbarium. Ce columbarium composé de 54 emplacements en granit gris accueillera les urnes cinéraires contenant les cendres des personnes incinérées. Chaque emplacement pourra accueillir deux urnes de 20 cm de diamètre maximum.

## Délibération n°03 : Tarifs concessions columbarium

Le règlement municipal laisse toute liberté de choix à la famille qui peut déposer l'urne dans le columbarium, la Maire informe de la nécessité de fixer les tarifs de cet équipement qui va bientôt être proposé au public. Le columbarium constitue un espace de 54 emplacements qui seront proposées aux familles des défunt. Cette prestation pourrait être proposée sur la base des durées et des tarifs suivants :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : a décidé de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions des emplacements au columbarium, à compter du 15 septembre 2025, à savoir :

- 30 ans : 120 € + 70 € = 190 €
- 50 ans : 300 € + 70 € = 370 €

Les 70 € correspondent à une plaque en granit fournies par la Mairie à coller sur la porte de l'emplacement.

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général de la Commune de VER SUR MER.

## Délibération - Règlement du cimetière - Reportée

Il convient de mettre à jour le règlement du cimetière suite à la création du columbarium. Il y a maintenant 4 possibilités : enterrement en caveau, enterrement en pleine terre, cave-urne, columbarium. Différents points du règlement doivent encore être précisés (notamment les articles 17, 26, 36, 45) ainsi que quelques éléments à mettre dans les dispositions générales pour éviter de les répéter. Le nouveau règlement sera voté au prochain conseil municipal.

## Délibération n°04 - Projet Rénovation de 4 logements au Manoir.

Il existe actuellement 3 logements, il y a une possibilité d'en créer un quatrième. Il y eu une demande de subvention auprès du FONDS VERT et du Conseil Départemental. Ce dernier est d'accord pour participer à la rénovation des logements à condition que le Conseil Municipal valide cette prise en charge, laquelle ne peut se faire que si le loyer/m<sup>2</sup> est plafonné et si les revenus du locataire sont en dessous d'un certain seuil. Deux locataires ont des revenus au-dessus du seuil, donc seule la

rénovation de deux appartements pourra être subventionnée.

Vote à l'unanimité.

**Délibération n° 05 - Redevance Gaz pour utilisation du domaine public**

Cette délibération doit être votée chaque année. Elle est fixée à 208 €.

Vote à l'unanimité

Pas de questions écrites.

La séance est levée à 19h05

Pascale CLAUSER

Secrétaire de séance



Lysiane LE DUC DREAN

Maire

